



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

1

**OBJET : Exercice 2018
Budget SIARH M49 - Vote par nature**

DELIBERATION APPROUVEE PAR	11 Voix pour	01 Voix contre	À l'unanimité
	02 Abstention(s)	00 Non participation au vote	

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le quatre avril 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAZAGOL, Premier vice-président.

14 TITULAIRES PRESENTS : M. UDRON d'Aigremont, M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrésy, M. SANTINI de CU GPS&O, M. BERTAUX de Carrières sous Poissy, M. ALZINA de Chambourcy, M. GOURVENEK et M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN et M. DEWASMES de Médan, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE et M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. DEZAND de Villennes sur Seine.

5 TITULAIRES EXCUSES : M. LE BLOAS et M. DUPON d'Orgeval, M. OLIVE de Poissy, M. FERRU de Chambourcy, M. PONS de Villennes sur Seine.

3 TITULAIRES ABSENTS : M. JULIEN d'Aigremont, M. WOTIN et M. COQUELET de Maurecourt.

SECRETAIRE : M. ALZINA.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté n°2015 362-0002 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine, la Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, la Communauté d'agglomération Seine & Vexin, la Communauté de communes des Coteaux du Vexin, la Communauté de communes Seine-Mauldre, au 1er janvier 2016 et dénommant le nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre issu de la fusion « Grand Paris Seine & Oise »,

Vu l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération « Grand Paris Seine & Oise » en Communauté urbaine,

Vu la délibération CC 2016-03-24 / 31 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » portant désignation de 16 titulaires et 16 suppléants (2 titulaires et 2 suppléants par commune de la Communauté urbaine : Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Médan, Orgeval, Chanteloup-Les-Vignes, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine et Poissy),

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération 1 du Comité syndical du 20 mars 2018 portant sur le débat d'orientations budgétaires 2018,

LE COMITE,

Vu l'avis du Bureau réuni le 10 avril 2018,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

d'approuver le Budget pour l'exercice 2018, conformément aux balances de vote de la maquette budgétaire officielle annexées à la présente délibération.

Article 2 :

de prendre acte de la transmission de la maquette budgétaire officielle du Budget pour l'exercice 2018.

Article 3 :

de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Le Président,
Maire de Poissy,
Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,



Karl OLIVE